

reçu leurs réponses, unanimes sur la croyance, il sembla un grand nombre de prélats à Rome ; et en leur présence, dans la basilique Vaticane, il déclara que " la doctrine qui affirme que la Bienheureuse Vierge Marie a été affranchie de toute tache du péché originel, dès le premier instant de sa conception, en vue des mérites de Jésus-Christ, sauveur des hommes, est une doctrine révélée de Dieu, et que tous les fidèles, pour ce motif, doivent croire avec fermeté et constance."

A cette nouvelle, tous les peuples de la chrétienté éprouvèrent une joie qui se manifesta par des signes les moins équivoques, et partout de nombreuses conversions proclamèrent hautement que l'acte de Pie IX était très agréable à Dieu et à la glorieuse mère du genre humain.

Mais les temps mauvais n'étaient pas écoulés pour le grand pape, et son cœur magnanime devait encore éprouver d'amères douleurs. Bientôt, dans l'Europe entière, la presse révolutionnaire redoubla de calomnies contre le gouvernement pontifical, et les signes avant-coureurs d'une perturbation prochaine ne tardèrent pas à se manifester. Dans le congrès de Paris, ouvert à la suite de la guerre de Crimée, les ministres de France, du Piémont et d'Angleterre formulèrent contre le gouvernement du pape des attaques que l'on rendit bientôt publiques. Elles n'eurent aucune suite officielle, mais le signal était donné.

Il est vrai qu'un voyage que Pie IX fit dans ses états, les témoignages d'attachement qu'il reçut partout de son peuple, vinrent apprendre au monde entier, que les accusateurs du grand Pontife n'étaient que des fourbes, des hypocrites. Mais la presse impie ne se tint pas pour battue et elle inventa la célèbre *infamie* des Mortara. La diplomatie crut le temps venu de satisfaire sa haine aveugle, et s'unît au concert des journaux de la révolution et adressa des notes à Pie IX pour lui apprendre l'humanité!... Le bruit fait autour de cette affaire se prolongea jusqu'à la guerre d'Italie dont on connaît les tristes conséquences pour le gouvernement Pontifical ; car, malgré la neutralité du Saint Père, malgré la proclamation de l'Empereur des français qui lui garantissait l'entière conservation de ses Etats, il a été dépouillé des Romagnes et de l'Ombrie, ses plus riches provinces.

Depuis l'instant de cette iniquité sacrilège, on ne cesse de presser le pape de consacrer lui-même la spoliation dont il est victime. Mais le Vicaire du Christ n'écoulant que la voix de sa conscience, ne fait entendre que ces paroles si décourageantes pour les spoliateurs : *Non possumus, Nous ne pouvons pas.*

Après avoir acquis les Romagnes par le moyen d'un prétendu suffrage universel, le roi du Piémont écrivit au Saint Père pour lui apprendre qu'il avait accepté le vœu si légitime d'une partie de ses sujets, et qu'en cela, il ne croyait pas avoir manqué aux principes immuables de la religion, qu'il se faisait gloire de professer avec un dévouement filial et inaltérable. Dans cette lettre, condamnable à tous les points de vue, il

offrait, dans l'intérêt de la paix, de rendre hommage à la souveraineté suprême du Saint Siège, de concourir à son indépendance et à sa sécurité. Et il terminait en priant humblement Sa Sainteté de lui accorder la bénédiction apostolique.

La réponse du pape aussi noble qu'énergique, ne se fit pas attendre. Elle résume admirablement toute l'histoire de l'annexion, tous les sophismes diplomatiques et toute la vérité que le Saint Siège leur oppose au nom du devoir et au nom du droit ; la voici :

" Les événements qui se sont produits dans quelques provinces de l'Etat de l'Eglise imposaient à Votre Majesté, comme elle m'écrit, le devoir de me rendre compte de sa conduite, quant à ces événements. Je pourrais me borner à combattre certaines assertions qui sont contenues dans sa lettre et dire, par exemple, que l'occupation étrangère dans les Légations étaient depuis longtemps circonscrites à la ville de Bologne, laquelle n'a jamais fait partie de la Romagne.

" Je pourrais dire que le prétendu suffrage universel fut imposé et ne fut pas volontaire ; je m'abstiens d'ailleurs de demander l'avis de Votre Majesté sur le suffrage universel, comme aussi de dire qu'elle est mon opinion sur ce suffrage. Je pourrais dire que les troupes pontificales ont été empêchées de rétablir le gouvernement légitime dans les provinces soulevées pour des motifs qui sont également connus de Votre Majesté. Je pourrais m'appesantir sur ces considérations et sur d'autres. Mais ce qui surtout m'impose le devoir de ne pas adhérer aux pensées de Votre Majesté, c'est de voir l'immoralité toujours croissante dans ces provinces et les insultes qui sont faites à la religion et à ses ministres. Bien plus, quand même je ne serais pas tenu par des serments solennels à maintenir intact le patrimoine de l'Eglise, serments qui me défendent de me prêter à toute tentative ayant pour but de diminuer l'extension de ce patrimoine, je me verrais obligé de repousser tout projet fait en ce sens, afin de ne pas souiller ma conscience par une adhésion qui me conduirait à donner ma sanction et à participer indirectement à ces désordres, et à concourir à rien moins qu'à justifier une spoliation injuste et violente. Du reste, je ne puis, non seulement faire un accueil bienveillant aux projets de Votre Majesté, mais je proteste au contraire contre l'usurpation qui s'opère au détriment de l'Etat de l'Eglise, et qui laisse sur la conscience de Votre Majesté et de tout autre coopérateur à cet insigne spoliation, les conséquences fatales qui en découlent. Je suis persuadé que Votre Majesté, en relisant avec un esprit plus tranquille, moins prévenu et plus instruit des faits, la lettre qu'elle m'adresse, y trouvera de nombreux motifs de repentir.

" Je prie Dieu de donner à Votre Majesté les grâces dont elle a surtout besoin dans les circonstances difficiles du moment."

PIE P. P. IX.

A la lecture de cette lettre, le roi du Piémont comprit qu'il venait d'élever un mur de séparation entre